

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.362

**Raccordement du
forage du Moulin de
Baillarge (Bouëx) à
l'usine de traitement
d'eau potable du
Pontil (Touvre) - Avis
sur le dossier
d'enquête publique**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Christophe RAMBLIERE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.362**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

RACCORDEMENT DU FORAGE DU MOULIN DE BAILLARGE (BOUËX) A L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU PONTIL (TOUVRE) - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

La société publique locale (SPL) SEMEA a été chargée de mettre en place une conduite de transfert des eaux brutes du forage du Moulin de Baillarge (Bouëx) jusqu'à l'usine de production de Touvre conformément au contrat de concession signé le 28 mars 2017 entre GrandAngoulême et la SEMEA,

Dans le cadre du plan de secours en eau potable de l'agglomération, l'objectif à atteindre est d'acheminer les eaux pompées depuis le Moulin de Baillarge vers la station du Pontil (Touvre). Les eaux y seront ensuite traitées à raison de 2 000 m³/j ou, en cas de défaut des ressources de la Touvre, à hauteur de 9 600 m³/j.

Cet objectif nécessite la création d'une conduite de transfert entre les 2 sites distants d'environ 7 300 m, en diamètre 350 mm. D'autres ouvrages seront également nécessaires (pompage, régulation, etc...)

Le programme de travaux relève des articles L214-1 à L-214-3 et R214-1 et suivants du code de l'Environnement (« Loi sur l'eau »), et L122-1, R122-2 et R122-3 du même code (« évaluation environnementale »).

A ce titre, la demande d'autorisation environnementale a été déposée le 4 avril 2019.

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le dossier mentionné ci-dessus, qui aura lieu du lundi 18 novembre au lundi 18 décembre inclus, et conformément à l'article R181-38 du code de l'Environnement, GrandAngoulême est appelé à donner son avis sur le projet.

Le forage de Baillarge (Bouëx) devra pouvoir assurer un secours partiel pour l'usine de Touvre, à hauteur maximale de 9 600 m³/j.

Le projet de travaux emprunte majoritairement les voiries départementales et suit plus ou moins le cheminement de l'Echelle. Un seul franchissement de rivière est prévu, limitant les impacts sur le milieu.

La durée des travaux est d'environ 1 année, avec un phasage en 8 tronçons.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances responsabilités sociétales du 28 novembre 2019,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable sur le dossier d'enquête publique relatif au raccordement du forage Moulin de Baillarge (Bouëx) à l'usine de traitement d'eau potable du Pontil (Touvre).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2019